

Par courriel

Laval, le 01 février 2019

Art 53-54

Objet : Demande d'accès concernant les lots suivants : Lots : 1 600 757, 2 731 011, 3 684 783, 4 396 677, 4 396 678, Cadastre du Québec, Laval (Québec)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 7 janvier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés pour le lot N° 4 396 678.

Il s'agit de :

Dossier : 7430-13-01-01106-00

1. Rapport d'inspection, 21 décembre 2007, 5 pages
2. Rapport d'inspection, 02 octobre 2007, 6 pages

Dossier : 7430-13-01-01107-00

3. Certificat d'autorisation, 31 mars 2005, 3 pages

Dossier : 7430-13-01-01132-00

4. Rapport d'inspection, 14 mars 2003, 10 pages
5. Avis d'infraction, 14 mars 2005, 2 pages
6. Rapport d'inspection, 27 septembre 2005, 6 pages
7. Rapport d'inspection, 13 novembre 2006, 9 pages
8. Rapport d'inspection, 29 août 2007, 4 pages

Vous trouverez en annexe les documents demandés pour le lot N° 2 731 011.

Il s'agit de :

Dossier : 7450-13-01-00028-00

9. Certificat d'autorisation, 04 juin 2008, 3 pages
10. Rapport d'inspection, 22 décembre 2008, 10 pages

11. Rapport d'inspection, 19 octobre 2009, 7 pages

Dossier : 7450-13-01-00029-00

12. Certificat d'autorisation, 29 août 2008, 3 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document pour les autres lots.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

pj

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région 13)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-
0110600

DATE DE RÉDACTION :

07/ 12/ 18

N/INTERVENTION SAGO: 300404594

an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 07/ 11/ 15 Arrivée :
an mois jour H M

INSPECTEUR : Safa Boujida Départ :
H M

ACCOMPAGNÉ DE : André Ménard

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Cours d'eau Parizeau entre le boul. Industriel et
la rue Francis-Hugues

M. Mario Faustini
Erika Development inc.
7640, Lemans, app. 404
Montréal (Québec) H1S 3G3

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui non

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : 4 CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

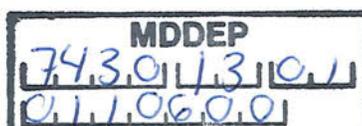
ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : vérifier si des correctifs ont été apportés à l'endroit de l'infraction constatée le 5 mai 2007 sur le terrain d'ERIKA DEVELOPMENT INC.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 15 novembre 2007, je me rends sur les lieux de l'infraction constatée le 5 mai 2007 sur le terrain de Erika Development inc. L'infraction était celle d'avoir effectuer des travaux illégaux dans la bande riveraine d'une section du cours d'eau Parizeau.



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-0110600 DATE DE RÉDACTION :
N/INTERVENTION SAGO: 300404594

07/ 12/ 18
an mois jour

Je constate qu'**aucun correctif n'a été apporté** à l'endroit de l'infraction.

Lors de notre dernière conversation téléphonique (4 décembre 07), je demande, entre autre, à M. Faustini quand va-t-il nous transmettre un vrai plan des correctifs (une réponse brève nous avez été envoyé le 11 septembre 07) et procéder aux travaux correctifs. Ce dernier nie le fait qu'il devait nous envoyer un plan des correctifs complet avec des échéances raisonnables et me dit qu'on s'acharne sur lui. Il me répète également que c'est M. ^{art} 53-54 son voisin, qui doit effectuer autant les travaux correctifs demandés que la plantation prévue dans le C.A. émis le 31 mars 2005 pour la relocalisation d'une section du cours d'eau Parizeau.

Je conclu en lui rappelant qu'il est le seul responsable des travaux devant être effectués sur son terrain peu importe le sous-contractant choisi pour les faire et que c'est à lui de répondre par écrit à nos lettres et ainsi nous faire connaître ses intentions.

3. CONCLUSION

Erika Development inc. n'a pas effectué les travaux correctifs attendus et signifié depuis l'avis d'infraction daté du 29 juin 07 ainsi que dans la lettre du MDDEP envoyé le 20 août 07 et lors de notre rencontre du 6 septembre 07. Ce propriétaire continue donc de contrevenir à l'article 22 de la LQE.

4. RECOMMANDATION(S)

Contacter M. Faustini (Erika Development inc) pour connaître ses intentions. Ce qui a été fait le 4 décembre dernier.

Attendre sa réponse écrite (plan des correctifs).

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Safa Boujida*

07/ 12/ 18

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*

an mois jour
07 / 12 / 21
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Lieu : Ruisseau Parizeau – section du ruisseau situé sur le terrain d'Erika development inc.

N/D : 7430-13-01-0110600

Date : 15 novembre 2007

Photographié par : Safa Boujida

Photo # 1:

Référence Photo : 020.JPG

Note : vue de la section du ruisseau Parizeau où l'infraction a eu lieu. L'infraction étant celle d'avoir remblayer les terrains adjacents jusqu'au ruisseau, détruisant ainsi la bande riveraine de ce tronçon du ruisseau.



Photo # 2:

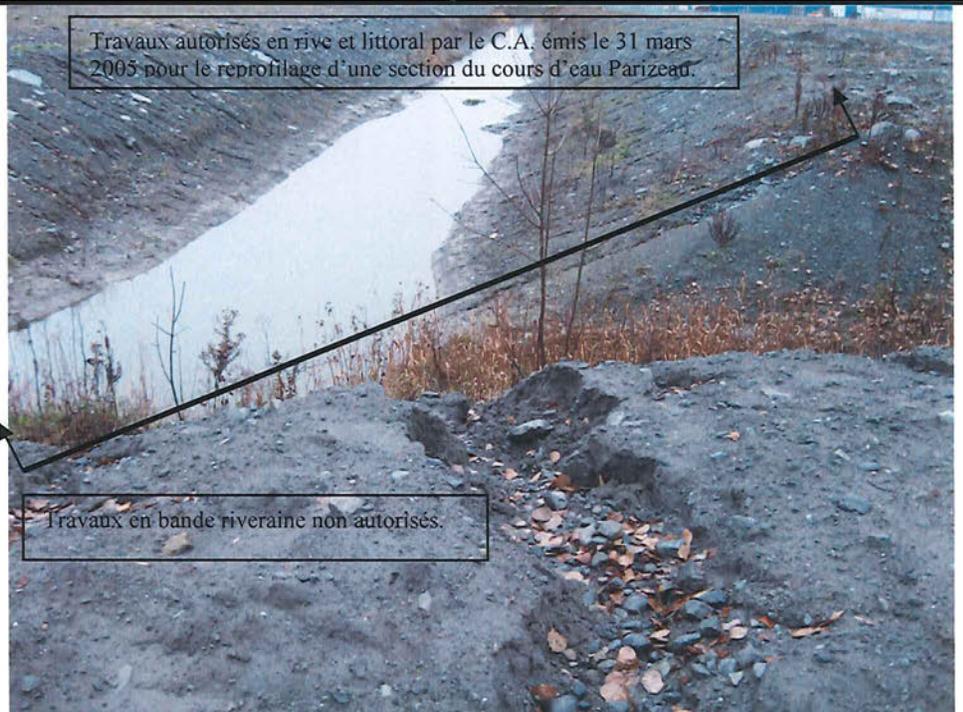
Référence Photo : DSCN.JPG

Note : début de la section du ruisseau Parizeau où les travaux dans la bande riveraine n'ont pas été autorisés.

Photo # 3 :

Référence Photo : 022.JPG

Note : On perçoit une tranchée profonde sur la berge est du ruisseau dû à la mise à nue des berges. Cette forme d'érosion est inévitable contenu du matériel très argileux recouvrant les berges et fut observée à plusieurs endroit sur le lieu d'inspection.



Signature :

Date :

18 décembre 07

Page 1 de 1

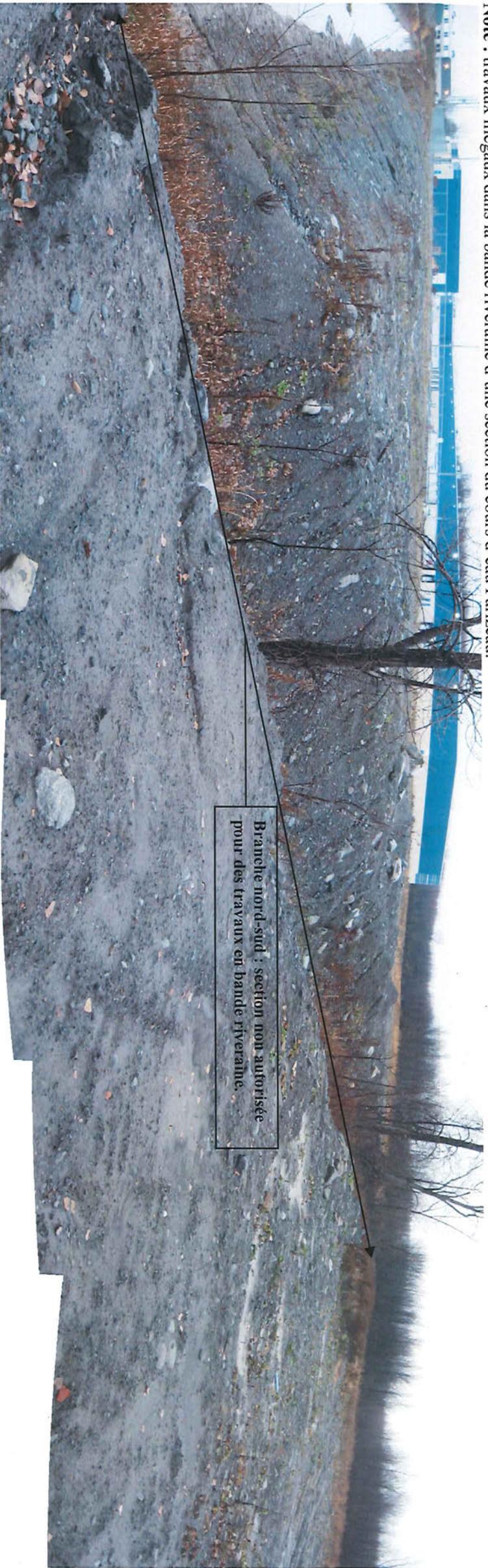
Nom : Ruisseau Parizeau – branche nord-sud située sur le terrain d'Erika
Development inc. **Municipalité :** Laval

N/D :

Date : 15 novembre 2007

Photo # : 4

Note : travaux illégaux dans la bande riveraine d'une section du cours d'eau Parizeau.



Référence photo : pano 22-27.jpg

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0110600

DATE DE RÉDACTION : 27 AOÛT 2007

Numéro intervention SAGO : 300376141

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 22 AOÛT 2007

INSPECTEUR : Safa Boujida

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Cours d'eau Parizeau

ADRESSE POSTALE (si différente)

Erika Development inc.
7640, Lemans, app. 404
Montréal (Québec) H1S 3G3

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X) Nombre : CROQUIS PLAN(S) () CARTE(S) (X)
() (X)

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

- 1.
- 2.

BUT(S) : Vérifier si les travaux illégaux dans la portion du cours d'eau au nord du chaînage 1-437 (C.A. délivré en mars 2005) ont cessés.

RAPPORT D'INSPECTION
(SUITE)

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0110600

DATE DE RÉDACTION : 27 août 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Visite du secteur du cours d'eau où l'infraction fût constatée.

Il n'y a pas eu de nouveaux travaux effectués dans la zone non autorisée. Par contre aucune mesure de protection n'a été mise en place pour minimiser l'érosion des berges nivelées. Il y a toujours sédimentation dans le lit du cours d'eau.

De plus, un avis d'infraction demandant un plan des correctifs a été envoyé le 29 juin et aucune réponse du contrevenant n'a été envoyée à ce jour. Le 20 août dernier, j'ai envoyé une lettre à M. Faustini (représentant d'Erika Development inc.) lui demandant à nouveau un plan des correctifs et ce avant le 28 août 2007. Dans cette lettre, je lui demandais également des précisions suite à notre conversation téléphonique du 9 août par rapport à qui a fait les travaux et quand, en lui rappelant qu'il est le seul responsable des travaux effectués sur son terrain et que ces travaux n'avaient pas été autorisés contrairement à ce qu'il affirmait.

3. CONCLUSION

Erika Development inc. est toujours en infraction en vertu de la LQE, article 22 mais puisque nous n'avons pas la date exacte des travaux illégaux et que la situation a été observée une 1^{ère} fois en 2006 (délai de prescription cours), il serait prématuré de transférer le dossier aux enquêtes.

4. RECOMMANDATION(S)

Attendre la réponse d'Erika Development à la lettre du 20 août 2007 qui devra nous informer sur la date précise des travaux ainsi que leurs intentions de corriger la situation ou non.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :

Safa Boujida

DATE

27 août 2007

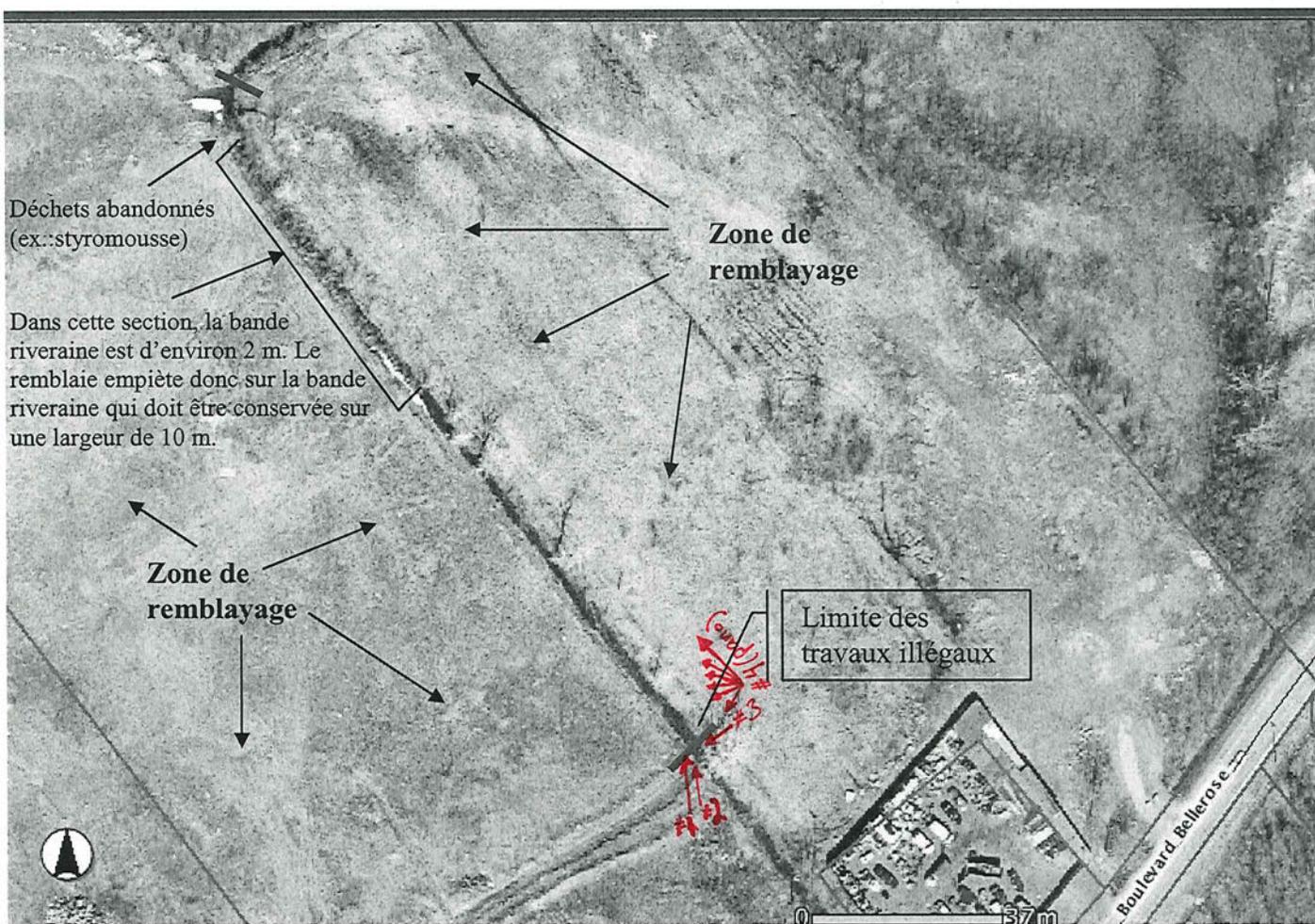
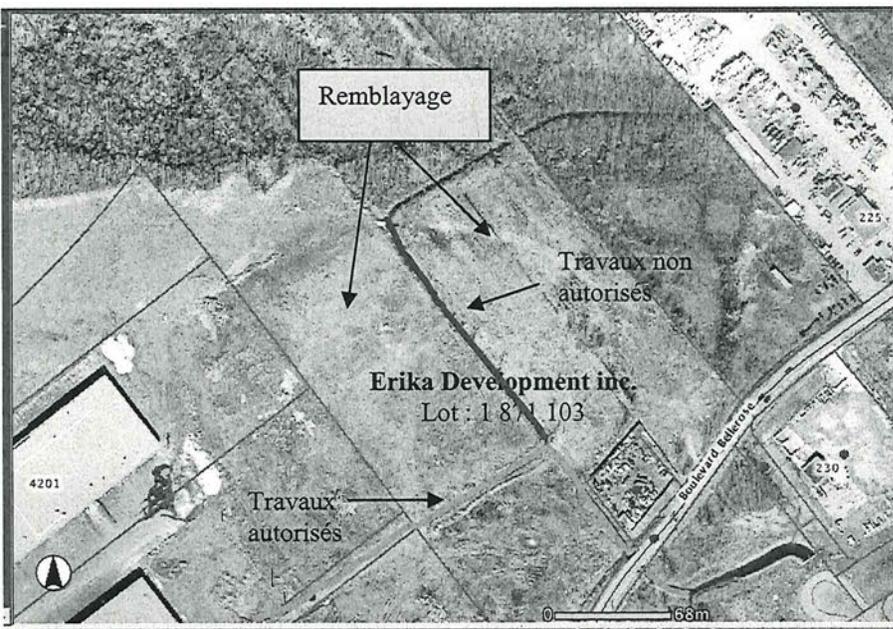
- VÉRIFIÉ PAR :

André Ménard



2007-10-02

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



• Angle de prise de photo

Lieu : Cours d'eau Parizeau

N/D : 7430-13-01-0113200

Date : 22 août 2007

Photographié par : Safa Boujida

Photo # 1:

Référence Photo : 190.JPG

Note : chaînage 1-437. Début des travaux non-autorisés.



Photo # 2:

Référence Photo : 189.JPG

Note : berges dénudées suite au remblai. Végétation indigène s'installe à nouveau.

Photo # 3 :

Référence Photo : 194.JPG

Note : lit du cours d'eau sec en plus des sédiments issus des pentes dénudées qui recouvrent le fond (vue en direction du boul. Bellerose).



Signature :

Date :

27 août 07

Photo # 4:

Référence Photo : 197.JPG

Note : remblai s'étendant jusqu'au lit du ruisseau.



Photo # 5:

Référence Photo : 198.JPG

Note : remblai dans le lit du cours d'eau.

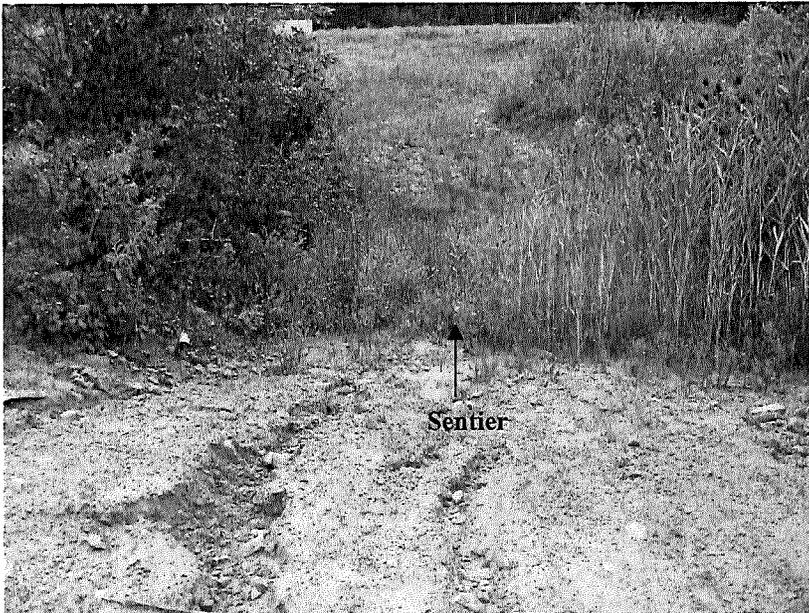


Photo # 6 :

Référence Photo : 199.JPG

Note : sentier improvisé passant dans le cours d'eau grâce au remblai. Déchets en aval cachés par la végétation.



Signature :



Date :

27 août 07

Photo # 7:

Référence Photo : 200.JPG

Note : remblai s'étendant empiétant sur
les 10 m de rives sans autorisation.



Photo # 8:

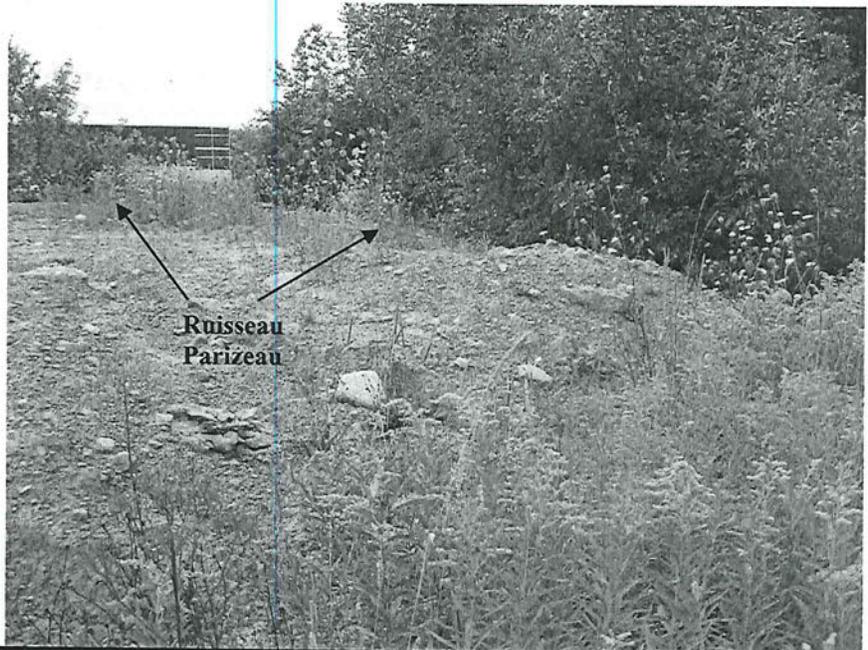
Référence Photo : 204.JPG

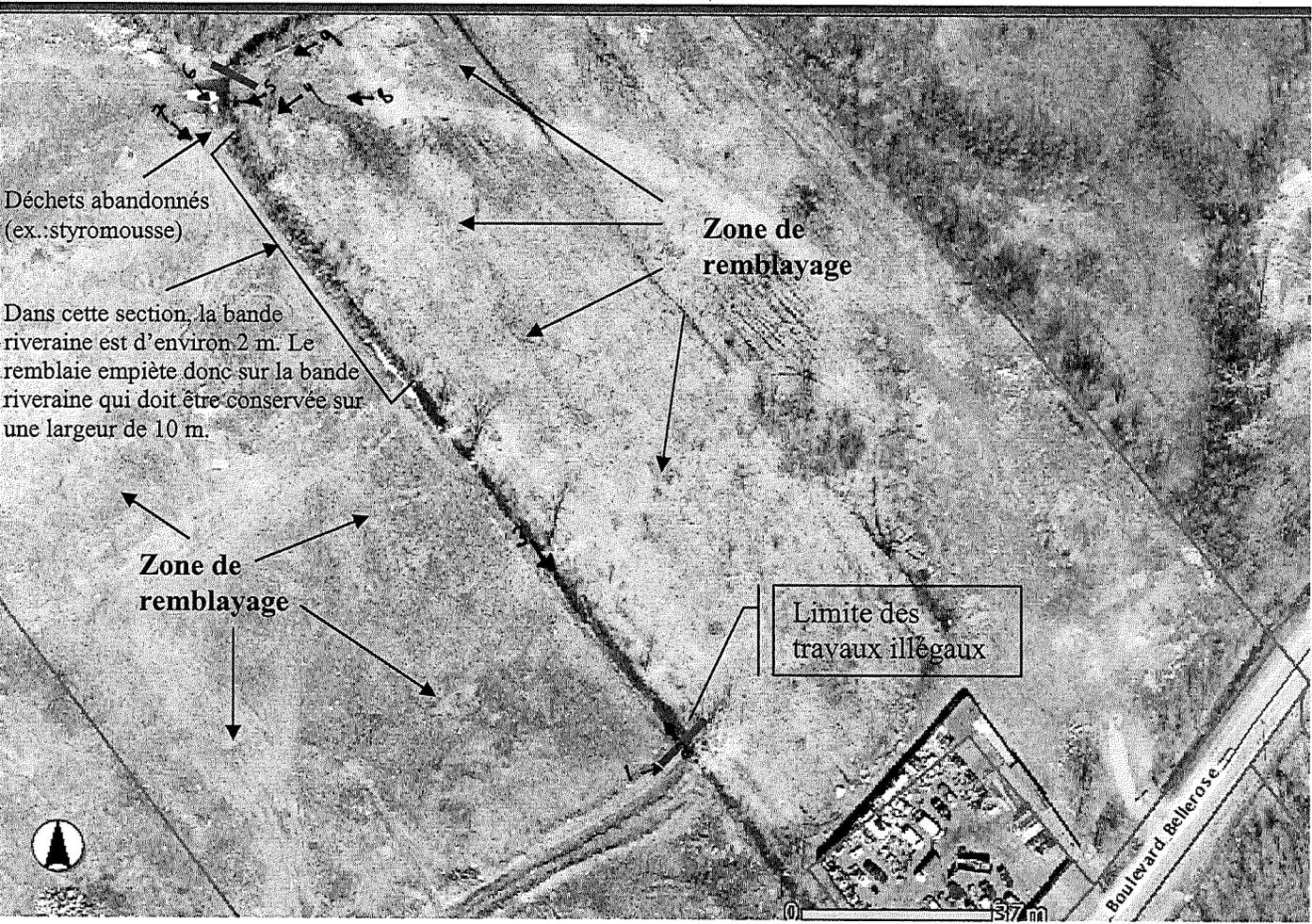
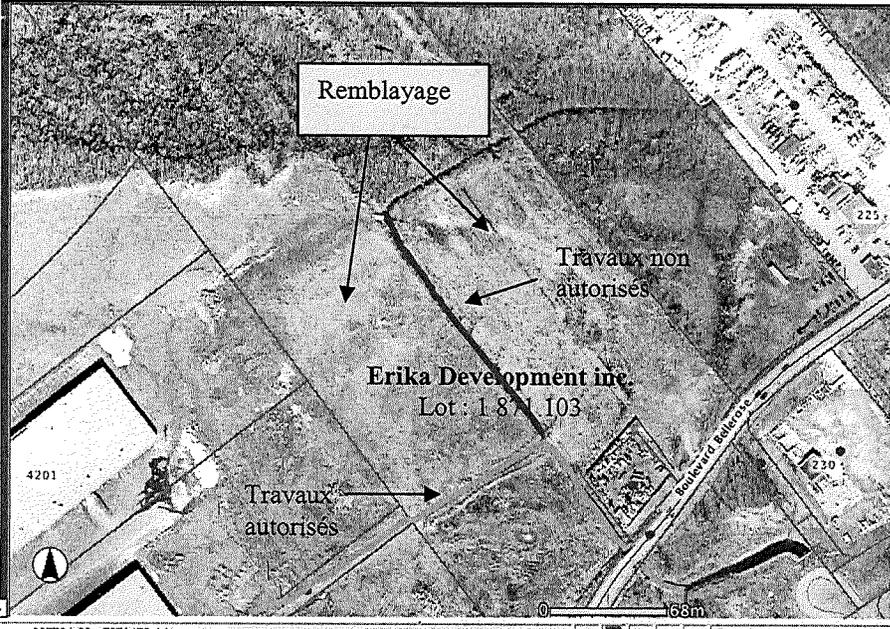
Note : vue d'ensemble du remblai
s'étendant jusqu'au sentier qui traverse
une section du ruisseau Parizeau.

Photo # 9 :

Référence Photo : 202.JPG

Note : limite nord-est du remblai qui
s'étend jusqu'au ruisseau.





Laval, le 31 mars 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Laval
1333, boul. Chomedey, bureau 801
C.P. 422, succ. Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

Erika Development inc.
7640, rue Lemans, app. 404
Montréal (Québec) H1S 3G3

Les Placements Favo II inc.
435, rue Port-Royal Ouest
Montréal (Québec) H3L 2C3

Les Placements Carbohy inc.
3065, boulevard Industriel
Laval (Québec) H7L 4P8

N/Réf. : 7430-13-01-0110600, 7430-13-01-0102801
7430-13-01-0110700, 7430-13-01-0106501
400199146, 400199147, 400199148, 400199149

Objet : Relocalisation d'une section du cours d'eau Parizeau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 2 novembre 2004, reçue le 8 novembre 2004 et complétée le 18 mars 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), les titulaires ci-dessus mentionnées, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de relocalisation d'une section du cours d'eau Parizeau par :

- *Creusage*, profilage et aménagement d'une nouvelle section de cours d'eau sur une distance de 437 mètres.
- Renaturalisation des rives par ensemencement d'herbacées et plantation de 3 080 arbustes et 38 arbres sur une distance de 437 mètres.
- *Reprofilage* et aménagement d'un fossé existant sur une distance de 123 mètres.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7430-13-01-0110600

Le 31 mars 2005

7430-13-01-0102801

7430-13-01-0110700

7430-13-01-0106501

400199146, 400199147, 400199148, 400199149

- Renaturalisation à l'aide de végétaux indigènes des endroits dénudés par la machinerie en rive, sur une distance de 123 mètres.
- Remblayage du cours d'eau existant.

Le projet se situe sur les lots 1 871 103, 2 731 004, 2 731 005, 2 731 006, 2 731 007, 2 731 011, 2 754 903, 2 754 904, 2 754 905 et 2 802 414 dans la municipalité de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 2 novembre 2004 au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, 2 pages et 7 documents annexes :
 - Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 2 novembre 2004 et signé par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, 7 pages.
 - Document intitulé « *Document d'appel d'offres* » daté du 25 octobre 2004 et signé par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, 50 pages.
 - Document intitulé « *Autorisations - Placements Favo II - Placements Carbony inc. - Érika développement inc., CE - 2004/793* », daté du 22 septembre 2004 et signé par Me art 53-54 ou Me art 53-54, une page.
 - Document intitulé « *Résolution* », daté du 6 janvier 2004 et signé par art 53-54, une page.
 - Document intitulé « *Résolution* », daté du 7 janvier 2004 et signé par art 53-54, une page.
 - Document intitulé « *Résolution* », daté du 31 mars 2004 et signé par art 53-54, une page.
 - Lettre datée du 28 mai 2004 au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54, une page.
- Lettre datée du 23 octobre 2003 au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, 6 pages.
- Lettre datée du 16 janvier 2004 au ministère de l'Environnement, signée par Gérard Siew de Jobin Courtemanche consultants, 6 pages et un document annexe intitulé « *Rapport no S-11396-1 Caractérisation environnementale préliminaire des sols* », signé par art 53-54 de Quéformat.
- Lettre datée du 1^{er} avril 2004 au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, 3 pages, un document et trois plans annexés.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-3-

N/Réf. : 7430-13-01-0110600
7430-13-01-0102801
7430-13-01-0110700
7430-13-01-0106501

Le 31 mars 2005

400199146, 400199147, 400199148, 400199149

- Plans intitulés « *Relocalisation du cours d'eau Parizeau, # 700-387, 1/3 à 3/3* », révisés le 29 mars 2004, signés et scellés par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants.
- Lettre datée du 12 octobre 2004 au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, 3 pages.
- Lettre datée du 9 novembre 2004, télécopiée au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, une page et un document annexe intitulé « *Convention* », 18 pages.
- Lettre datée du 24 janvier 2005 au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, 2 pages et 2 documents annexes.
 - Document intitulé « *Les placements Carbony inc, Évaluation environnementale, phase 1* » et daté du 19 mai 2000, 27 pages.
 - Document intitulé « *Les Placements Carbony inc., Étude géotechnique préliminaire* » et daté du 11 mai 2000, 21 pages.
- Lettre datée du 16 mars 2005 au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, une page.
- Lettre datée du 16 mars 2005 au ministère de l'Environnement et signée par art 53-54 de Jobin Courtemanche consultants, une page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,



Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

JR/LV/md

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0113200

DATE DE RÉDACTION : 14 mars 2005

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 9 mars 2005

INSPECTEUR :

Sophie Daigneault

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Lot 1871103
Au nord est de l'extrémité du boul. Industriel
Laval (Québec)

PROPRIÉTAIRE DES LIEUX

Erika Développement inc.
7640, rue Lemans app. 404
St-Léonard (Québec) H1S 3G3

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non (x)

NOM / ADRESSE



art 53-54

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X)

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1. Photos aériennes
2. CIDREQ
3. Carte des milieux humides

BUT(S) :

Vérifier s'il y a eu des travaux dans les milieux humides sans autorisation.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0113200

DATE DE RÉDACTION : 14 mars 2005

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Nous avons reçu une plainte de ^{art} le 8 mars 2005 à l'effet qu'il y aurait des travaux dans le milieu humide #334 (Municonsult). M. ^{art 53-54} du ^{art} m'indique l'emplacement du milieu humide.

Ce milieu humide est situé sur le lot 1871103. Il est situé dans la limite sud du bois de l'Équerre. Pour y accéder, il faut se rendre à l'extrémité du boul. Industriel nord, emprunter la piste de VTT vers l'est, le long du boisé, sur une distance d'environ 250 m. Par la suite, il faut se diriger vers le nord et faire environ 400m, soit, jusqu'au Pipeline. Le milieu humide se trouve au nord du Pipeline. Tout ce chemin est boisé.

En me dirigeant vers le milieu humide, j'ai constaté que des travaux, similaire à des travaux de sondage de terrain ont eu lieu à partir de la piste de VTT, dans le boisé. Plusieurs petits drapeaux ont été plantés dans la neige. Par contre, la machinerie a arraché et endommagé plusieurs arbres sur une largeur d'environ 5 m jusqu'au Pipeline. Au nord du Pipeline, les mêmes travaux ont eu lieu mais sur une largeur d'environ 3 m. Je constate, que je dois descendre d'environ 60 cm pour cette partie de terrain. Plusieurs arbres ont été arrachés et endommagés. Je constate la présence de plusieurs érables argentés matures et de quelques cèdres. Se sont des indicateurs de végétation présente dans les milieux humides. Par contre, avec la neige, il est difficile d'établir que je me trouve dans un milieu humide. J'ai donc pris une coordonnée avec le GPS. Cette coordonnée a été prise au Pipeline. Il s'agit de $X : 285043$ et $Y : 5051756$. Les travaux se terminent environ 98 m au nord du Pipeline. J'ai rapporté une petite branche (avec bourgeons) d'un arbre qui a été arraché. Yves Marquis, biologiste à la DREA me confirme qu'il s'agit d'un érable argenté.

Sur la photo aérienne de la Ville de Laval, j'ai pointé les coordonnées X, Y et j'ai mesuré 98m. J'ai fait la même opération sur notre logiciel ArcView (ce logiciel à l'inventaire des milieux humides du CRE 2001 et 2004 ainsi que celle de Municonsult). Je peux donc confirmer que les travaux situés au nord du Pipeline ont eu lieu dans le milieu humide #334 (Municonsult). Le rôle d'évaluation de la ville de Laval indique que le propriétaire du terrain est Erika Development inc.

Le 8 mars dernier, un inspecteur de la ville de Laval est allé sur les lieux. Suite à cette inspection, une lettre a été envoyée au propriétaire. Erika Development. Dans cette lettre, la Ville informe le propriétaire diverses dispositions réglementaires. Elle demande également de cesser tous les travaux à cet endroit.

Le règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, article 2, 5°, dit que : "les travaux préliminaires d'investigation, de sondage, de recherche d'expériences hors usine ou de relevés techniques préalables à tout projet " sont soustraits du 1^{er} alinéa de l'article 22 de la LQE. Par contre, pour ce type de travaux, le projet doit être quand même soumis au MENV. Dans ce cas-ci, aucun projet ne nous a été présenté et aucun certificat d'autorisation n'a été émis. Nous ne connaissons pas exactement la nature des travaux effectués ni le responsable. Le propriétaire du lot est donc responsable des travaux qui ont eu lieu.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0113200

DATE DE RÉDACTION : 14 mars 2005

3. CONCLUSION

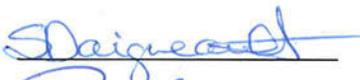
L'entreprise Erika Development contreviennent à :

- Travaux dans des milieux humides sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation;
- Loi sur la qualité de l'environnement ;
 - . Article 22.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'envoyer un avis d'infraction.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Sophie Daigneault  2005/03/14
- VÉRIFIÉ PAR : Jean Brazeau, chef d'équipe  05-03-14

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Emette l'avis d'infraction

ANNEXE PHOTO

IDENTIFICATION: Lot 1871103 MH #334
(nord est du boul. Industriel)
Laval (Québec)

N/RÉFÉRENCE: 7430-13-01-
DATE : 9 mars 2005
PHOTOS PRISES
PAR : Sophie Daigneault

Daigneault

Photo # 001

Note :

Vue vers le sud des travaux de sondage et de coupe d'arbres. Je me situe sur la servitude du pipeline.



Photo # 002

Note :

Vue vers le nord à partir de la servitude du pipeline. La machinerie a arrachée plusieurs arbres sur une largeur d'environ 2m.



Photo # 003

Note :

Vue de la servitude pour le pipeline.



ANNEXE PHOTO

Photo # 005

Note :

Petits drapeaux mis en place lors des sondages.



Photo # 006

Note :

Vue vers le sud de la zone des travaux. La photo a été prise à l'extrémité nord des travaux. Ces travaux ont été effectués dans le milieu humide #334 (Municonsult).



Photo # 007

Note



ANNEXE PHOTO

Photo # 009

Note :

Autre vue d'arbres qui ont été arrachés. On y aperçoit des cèdres.
Photo prise au nord du pipeline, dans le milieu humide #334.



Photo # 010

Note :

Vue des arbres arrachés dans le milieu humide.
Vue vers le sud.



Photo # 011

Note ;

Type d'arbre qui a été arraché.



ANNEXE PHOTO

IDENTIFICATION: Lot 1871103 (milieu humide #334)
Au nord est du boul. Industriel
Laval (Québec)

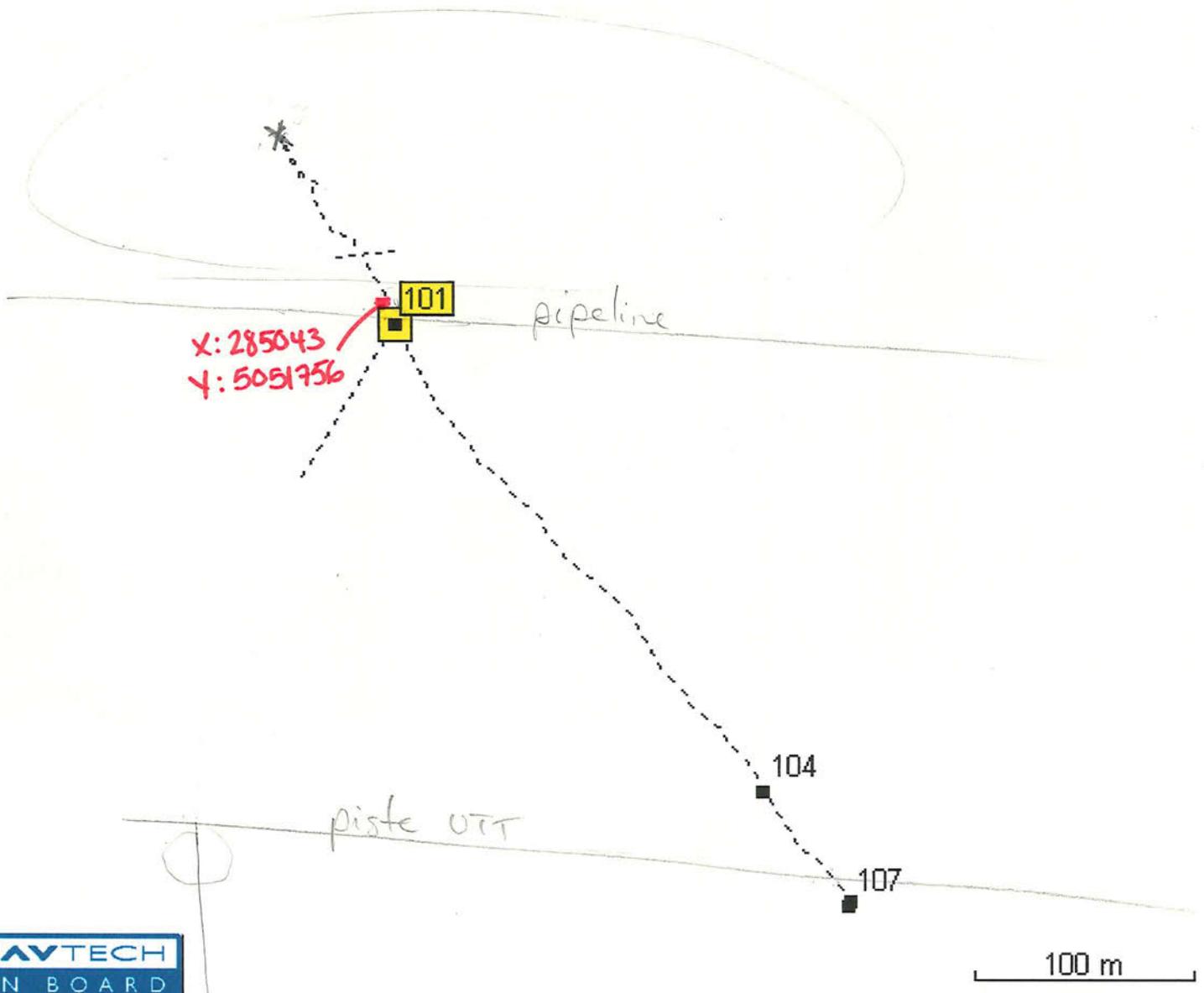
N/RÉFÉRENCE: 7430-13-01-
DATE: 9 mars 2005
PHOTOS PRISES PAR :

Sophie Daigneault *S. Daigneault*

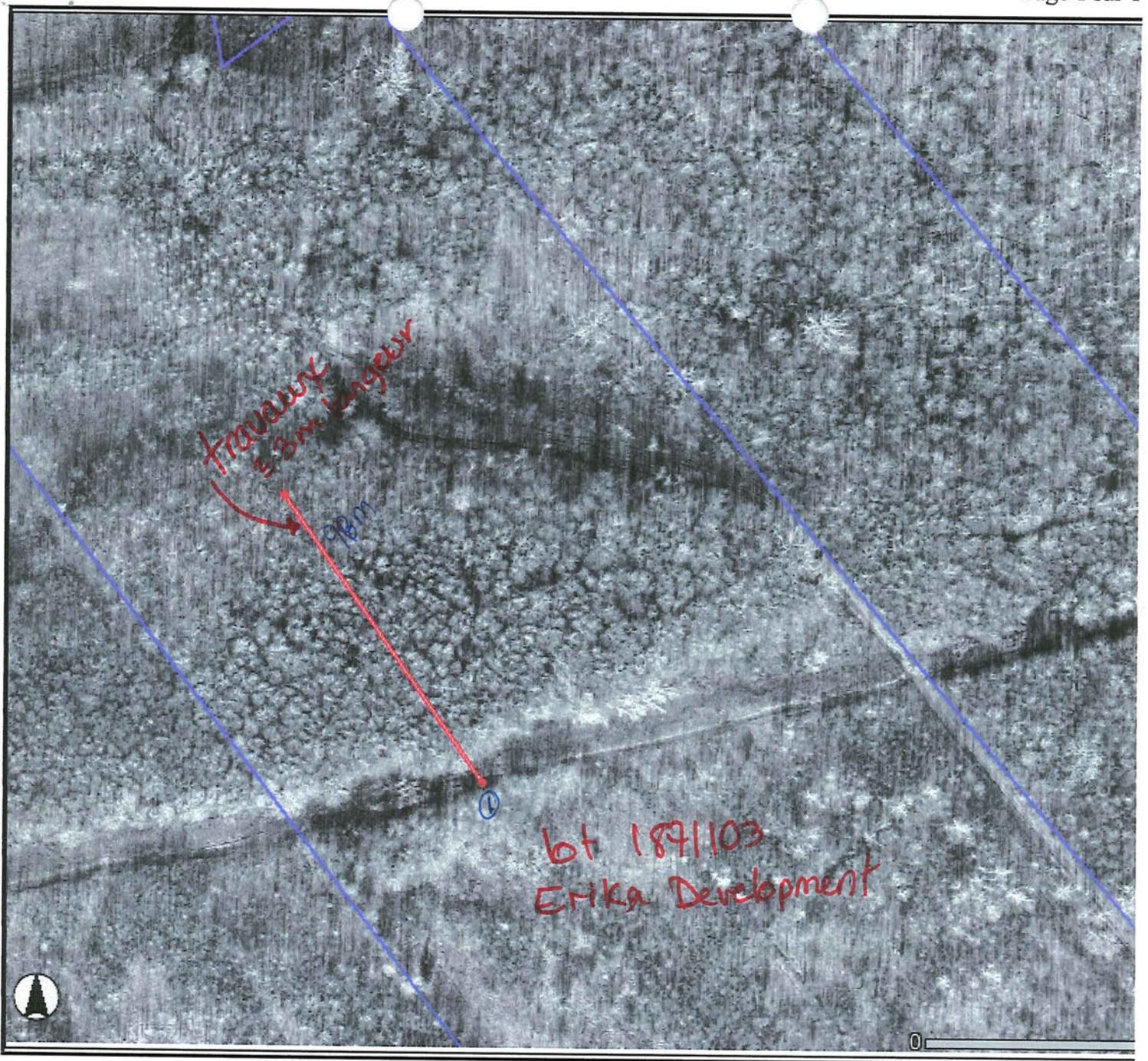
Photos #014 à 017



Description : Vue générale des travaux dans le milieu humide.
Photos prises à partir du pipeline vers le nord.



Parcours GPS 9 mars 05

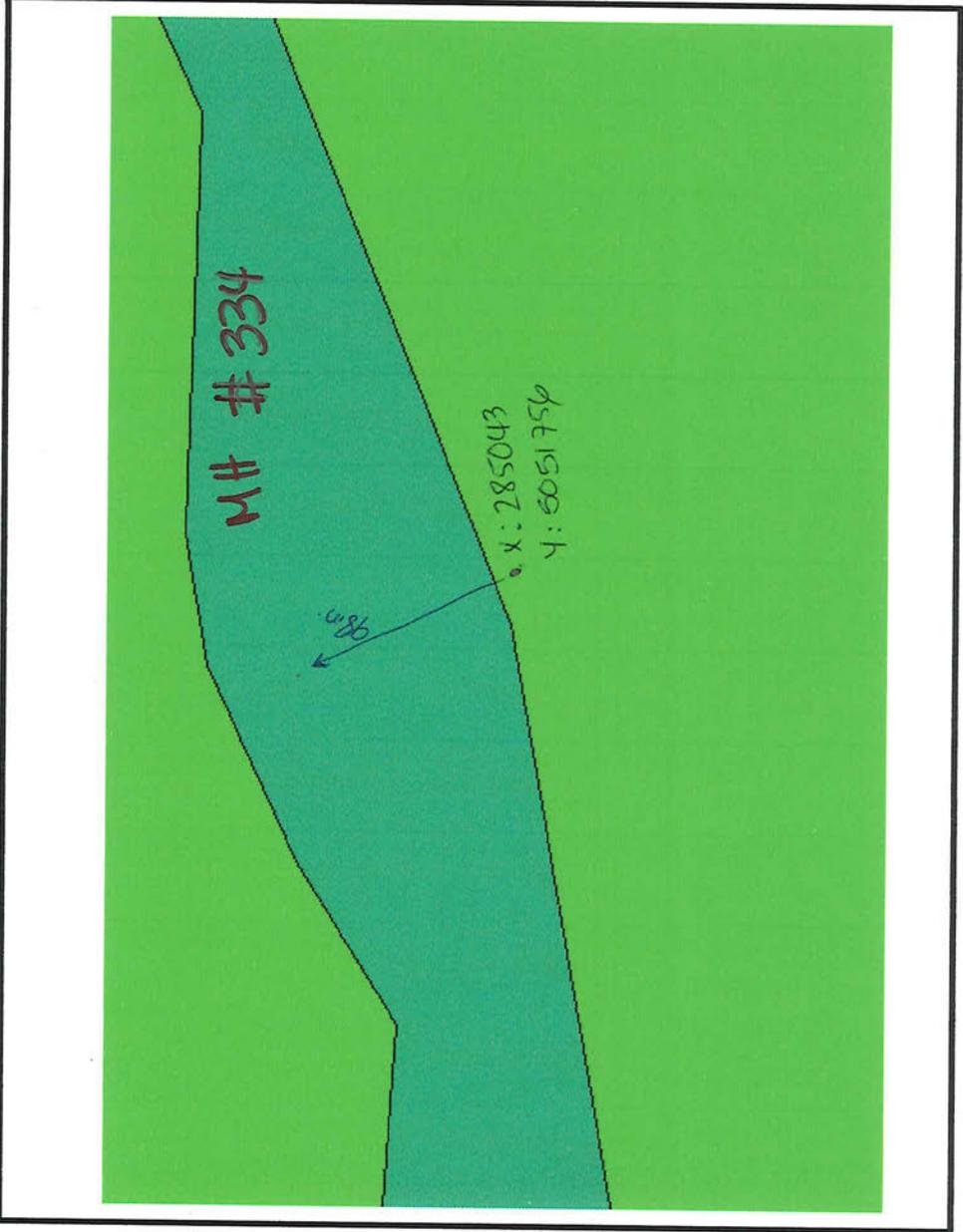


① x: 285043
y: 5051756

7430-13-01-0113200
9 mars 05

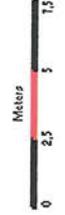
98 m au nord → fin des travaux

Map Title



EFE-MRN

7430-13-01-0113200
lot 1871103
Erika Development
inspection 9mars 05





CERTIFIÉ

Laval, le 14 mars 2005

AVIS D'INFRACTION

Erika Development inc.
7640, rue Lemans app. 404
St-Léonard (Québec) H1S 3G3

N/Réf: 7430-13-01-0113200

Objet : Travaux dans des milieux humides sur le lot 1 871 103 à Laval (Québec)

Madame, Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 9 mars 2005 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi:

1. Travaux dans un milieu humide sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation;
- Loi sur la qualité de l'environnement ;
. Article 22.

Nous vous demandons de cesser immédiatement les travaux dans le milieu humide. De plus, une remise en état de ce milieu devra être faite. Un plan des correctifs devra nous être soumis d'ici le 31 mars 2005.

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf: 7430-13-01-0113200

Laval, le 14 mars 2005

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Sophie Daigneault (450) 661-2008 poste 305.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JB/SD/sd



Jean Brazeau, chimiste
Chef d'équipe

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7430-13-0113200

DATE DE RÉDACTION: 05-09-23

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 05-09-21

. INSPECTEUR: **Marie Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Lot 1871103, au Nord Est à l'extrémité du boul. Industriel
Milieu humide #334**

. PROPRIÉTAIRE DES LIEUX : **Erika Développement Inc.
7640, rue Lemans app.404
St-Léonard (Québec) H1S 3G3**

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 7
2 photos panoramiques reconstituées

. BUT : Suivi de l'avis d'infraction concernant la réalisation de travaux dans un milieu humide sans autorisation.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Sur les lieux, il est constaté qu'aucun correctif n'a été apporté dans le milieu humide # 334 et qu'aucune demande d'autorisation n'a été effectuée.

Les photos ont été prises sur le lot 1871 103 concernant le milieu humide #334. Deux photos panoramiques ont été reconstituées, dont une a été prise à partir du Nord et l'autre à partir du Sud. Des photos individuelles montrent les différentes parties Est, centrale et Ouest du milieu humide #334 prises à partir du Nord et du Sud.

3. CONCLUSION

Travaux dans un milieu humide sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation;
-Loi sur la qualité de l'environnement;
. **Article 22**

4. RECOMMANDATION

Transmettre le dossier aux enquêtes.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: MARIE HÉLÈNE FRIGON M. Frigon DATE:05-09-23

. VÉRIFIÉ PAR: JEAN BRAZEAU J. Brazeau DATE:05-09-27

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

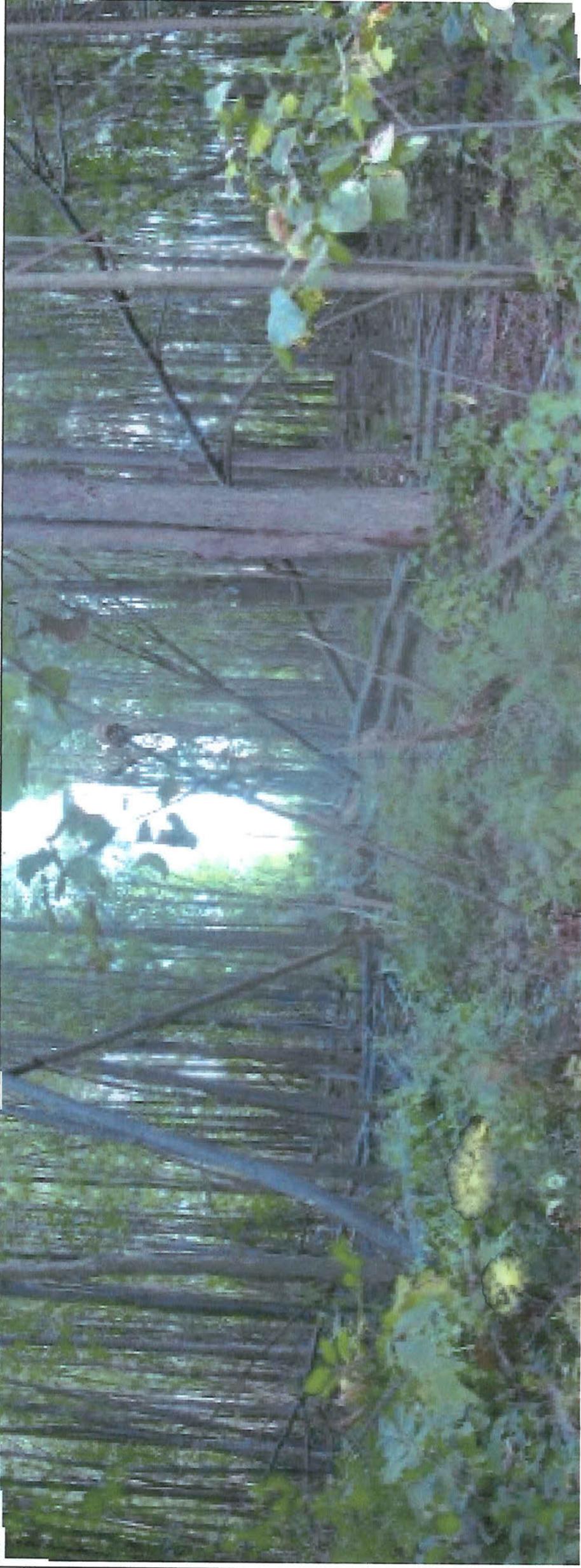
Je recommande le transfert aux enquêtes.

IDENTIFICATION : Erika Développement Inc. (lot 1 871 103)

N/REF : 7430-13-01-0113200

Date : 2005-09-21

Photos prises par : Marie Hélène Frigon



Description : Vue de la zone du milieu humide #334 sur le lot 1871 103 sur lequel il y a eu des travaux de déboisement. Aucune restauration apparente n'a été effectuée. Photo prise à partir du côté Nord.

IDENTIFICATION : Erika Developpement Inc. (lot 1 871 103)

N/REF : 7430-13-01-0113200

Date : 2005-09-21

Photos prises par : Marie Hélène Frigon



Description : Vue de la zone du milieu humide #334 sur le lot 1871 103 sur lequel il y a eu des travaux de déboisement. Aucune restauration apparente n'a été effectuée. Photo prise à partir du côté Sud.

PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

Photo : 1

Date : 2005-09-21

Note : Vue du début du chemin d'accès vers le milieu humide #334 dans le boisé de l'Équerre. Photo prise à partir du Nord.



Photo : 2

Date : 2005-09-21

Note : Vue de la partie Ouest du milieu humide #334 sur lequel il y a eu de déboisement. Photo prise à partir du Sud.



Photo : 3

Date : 2005-09-21

Note : Vue de la partie centrale du milieu humide #334 sur lequel il y a eu de déboisement. Photo prise à partir du Sud.



PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

Photo : 4

Date : 2005-09-21

Note : Vue de la partie Est du milieu humide #334 sur lequel il y a eu de déboisement. La photo a été prise à partir du Sud.



Photo : 5

Date : 2005-09-21

Note : Vue de la partie Est du milieu humide #334, sur lequel il y a eu déboisement. Photo prise à partir du Nord.



Photo : 6

Date : 2005-09-21

Note : Vue de la partie centrale du milieu humide #334 sur lequel il y a eu déboisement. La photo a été prise à partir du Nord.



PHOTOS PRISES PAR : Marie Hélène Frigon

Photo : 7

Date : 2005-03-30

Note : Vue de la partie Ouest du milieu humide #334, sur lequel il y a eu déboisement. La photo a été prise à partir du Nord.



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0113200

DATE DE RÉDACTION : 2006/11/08

Numéro intervention SAGO :

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2006/10/13 et
2006/10/27

INSPECTEUR : Luc Brisson

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Lot 1 871 103 du cadastre du Québec
Érika Développement Inc.

ADRESSE POSTALE (si différente)

Érika Développement Inc.
7640, rue Lemans app. 404
St-Léonard (Québec) H1S 3G3

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) Nombre : CROQUIS PLAN(S) () CARTE(S) ()
() () ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

- 1.
- 2.

BUT(S) : Vérifier d'autres travaux ont été effectués suite à l'avis d'infraction émise le 14 mars 2005.

RAPPORT D'INSPECTION
(SUITE)

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0113200

DATE DE RÉDACTION : 2006/11/08

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Résumé du dossier :

Une première inspection a été effectuée le 9 mars 2005 suite à une plainte (8 mars 2005) de art 53-54 concernant des travaux dans un milieu humide. La date des travaux semble récente mais elle n'est pas spécifiée.

Suite à cette inspection un avis d'infraction (art. 22 de la Loi) a été émis au propriétaire des lieux.

Le propriétaire n'a jamais répondu à l'avis d'infraction.

art 53-54

Inspection octobre 2006 :

À la demande du directeur du centre de contrôle environnementale des inspections ont été effectués afin de vérifier si d'autres travaux avaient été effectués depuis mars 2005.

Lors des inspections effectuées les 13 et 27 octobre 2006, il a été constaté qu'aucune autre intervention n'avait été effectués aux deux endroits ou des travaux avaient été constatés, la végétation reprend graduellement sa place. Voir photos en annexe.

art 53-54

La nature des travaux effectués n'a pas été établie lors des inspections, advenant le cas où il s'agit de travaux de sondage ces travaux sont soustraits d'une demande d'autorisation sauf s'il sont susceptibles de modifier la qualité de l'environnement aux termes de l'article 22. Dans ce dossier l'utilisation de machinerie lourde pour déboiser en partie un marécage pour des fins de sondage me semble excessif.

Il ne resterait donc que des recours administratifs et civils pour obliger l'entreprise à effectuer des travaux de remise en état des lieux. Avant d'entreprendre ce type de recours il serait sans doute préférable de faire une demande d'expertise auprès d'un biologiste afin d'évaluer si des travaux de remise en état sont nécessaires, puisqu'il n'y a pas eu de remblai ou déblai ni même de remaniement des sols.

3. CONCLUSION

Depuis mars 2005 il n'y a pas eu d'autres interventions dans le milieu humide.

4. RECOMMANDATION(S)

Demander l'avis d'un expert afin d'évaluer les dégâts et établir la nature des travaux à entreprendre pour une remise en état des lieux.
Suite à cet avis statuer s'il y a lieu d'entreprendre des poursuites au civil.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :

[Signature]

DATE 2006/11/03

- VÉRIFIÉ PAR :

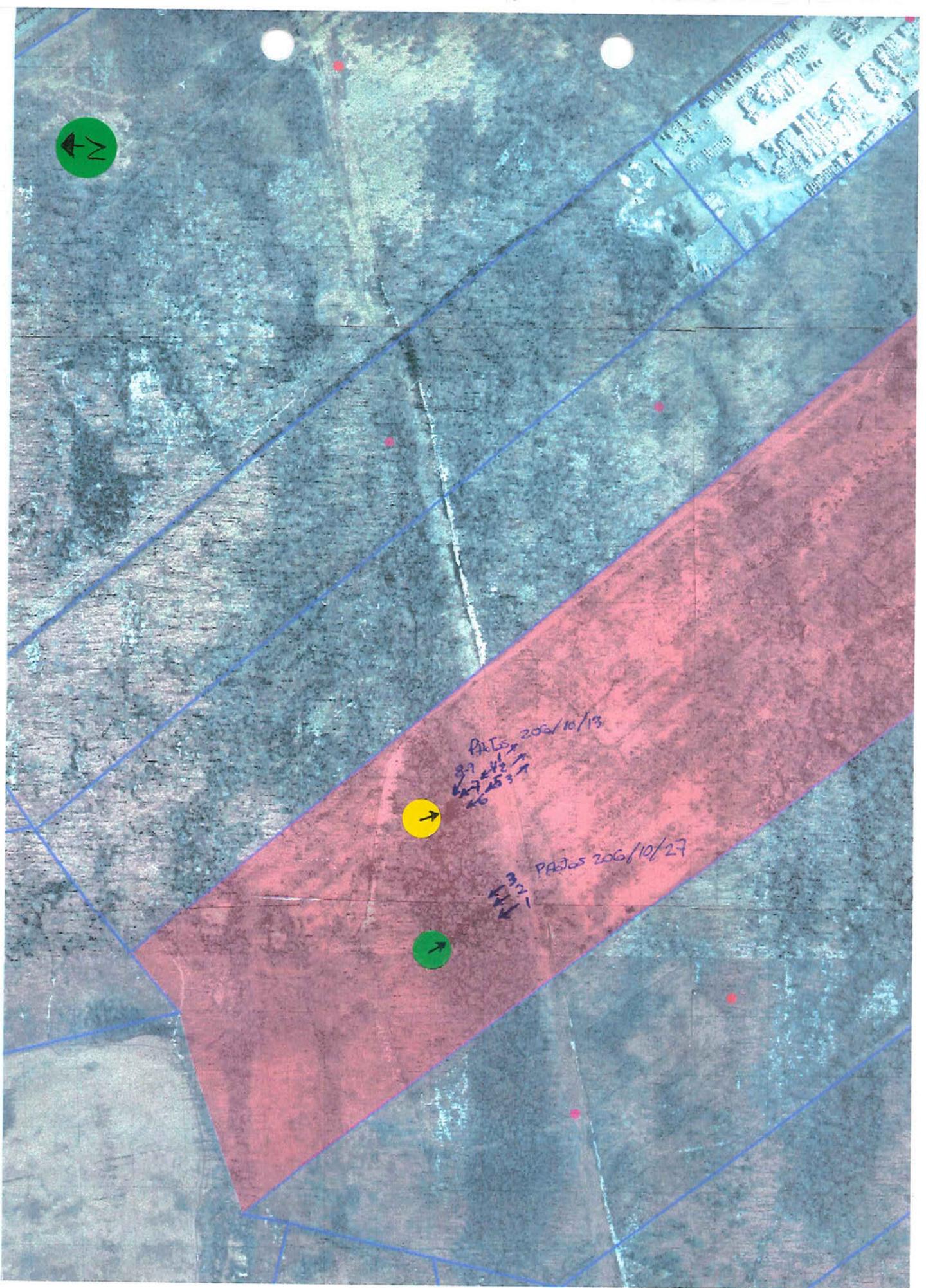
[Signature]

2006-11-13

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



LOT: 1871 103



Lot: 187 1103

- INTERVENTION CÔTÉ EST voir Photos 2006/10/13 (1 à 9)
- INTERVENTION CÔTÉ OUEST voir Photos 2006/10/27 (1 à 3)

Lieu : Lot 1 871 103

N/D : 7430-13-01-0113200

Date : 2006/10/13

Photographié par : Luc Brisson

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Sud



Photo # 2:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Sud

Photo # 3:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Sud



Photo # 4:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Nord



Photo # 5:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Nord

Photo # 6 :

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Nord



Photo # 7:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Nord



Photo # 8:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Nord



Photo # 9 :

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Est du lot, vue
direction Nord



Lieu : Lot 1 871 103

N/D : 7430-13-01-0113200-

Date : 2006/10 27

Photographié par : Luc Brisson

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Ouest du lot,
vue direction Nord



Photo # 2:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Ouest du lot,
vue direction Nord

Photo # 3:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Intervention coté Ouest du lot,
vue direction Nord



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0113200

DATE DE RÉDACTION : 27 août 2007

Numéro intervention SAGO : 300365285

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 22 août 2007

INSPECTEUR : Safa Boujjida

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Milieu humide # 334

ADRESSE POSTALE (si différente)

Erika Development inc.
7640, Lemans, app. 404
Montréal (Québec) H1S 3G3

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui () non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : Oui

PHOTO(S) () Nombre : CROQUIS PLAN(S) () CARTE(S) ()
() () ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

- 1.
- 2.

BUT(S) : Vérifier si des travaux sont en cour dans le milieu humide # 334

RAPPORT D'INSPECTION
(SUITE)

N/RÉFÉRENCE : 7430-13-01-0113200

DATE DE RÉDACTION : 27 août 2007

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le milieu humide # 334 ne semble pas avoir été modifier ou altérer par de nouveaux travaux depuis ceux constatés pour la première fois en mars 2005. La végétation reprend sa place.

L'inspection du 9 mars 2005 suite à une plainte du ^{art} [REDACTED] avait entraîné un avis d'infraction pour lequel aucune réponse n'a été obtenue. Un suivi du dossier a été entrepris mais sans succès car il manquait des informations importantes (date réelle...) et le délai pour poursuivre était court.

3. CONCLUSION

Depuis les dernières inspections dans ce dossier, l'intégrité du milieu humide # 334 est respectée.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Safa Boujida

DATE
27 août 2007

- VÉRIFIÉ PAR : *Luc Brisson*
Pour ANDRÉ MENARD

[Signature] 2007-08-29

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Île Jésus

Laval

Photo #1

MDDEP			
74,30	1,3	0,1	
0,1	32,0	0,0	

Croquis (ds projet Arc Reader.)

Nom : milieu humide #334

Municipalité : Laval

N/D :

Date : 22 août 2007

Photo # : 1

Note : Secteur où des travaux ont été constatés pour la première fois en mars 2005 (végétation reprend tranquillement).



Référence photo : Panorama # 163- # 167.

MDDEP	
1.4.3.01	1.310.11
10.1.1.32.001	

Laval, le 4 juin 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Laval
1 333, boulevard Chomedey
C.P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

N/Réf. : 7450-13-01-00028-00
400491560

Objet : Travaux de relocalisation, reprofilage et remblayage du cours
d'eau Pariseau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 mars 2006, reçue le 9 mars 2006 et complétée le 22 mai 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de relocalisation et de reprofilage du cours d'eau Pariseau sur une longueur de 115 mètres.

Travaux de remblayage du cours d'eau Pariseau sur une longueur de 80 mètres.

Compensation par la plantation d'arbustes dans un bassin de rétention.

Sur les lots 1 871 103, 2 802 414, 2 731 011, 1 230 223, 1 230 242
1 230 245, 2 177 641 et 2 769 112 de la Ville de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 7 mars 2006 et signé par Sylvie Côté de Dessau-Soprin inc, dix pages et trois annexes.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7450-13-01-00028-00

Le 4 juin 2008

- Lettre datée du 26 février 2007 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signé par art 53-54 de Dessau-Soprin inc., trois pages et une annexe.
- Lettre datée du 8 août 2007 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par Guy Courchesne, ing. de la Ville de Laval, une page.
- Lettre datée du 31 janvier 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par art 53-54 de Dessau-Soprin inc., trois pages et quatre annexes dont :
 - o Plans nos. 0510073300VR000204 et 0510073300VR00402 datés du 23 mars 2005 et révisés respectivement les 6 juillet 2007 et 1^{er} octobre 2007, signés et scellés par R. St-Denis, ing. et M.J. Zeballos, ing., de Dessau-Soprin inc.
- Lettre datée du 16 mai 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par art de Dessau-Soprin inc., trois pages et trois annexes dont :
 - o Plan no. 0510073301VR000190 daté du 23 mars 2005 et révisé le 21 novembre 2007, préparé par Dessau-Soprin inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/LV/sc

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-0002800
N/INTERVENTION SAGO: 300473185

DATE DE RÉDACTION : 2008/ 12/ 18
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2008/ 10/ 02 Arrivée : 12 05
an mois jour H M
INSPECTEUR : Safa Boujida Départ : 12 20
H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ **ADRESSE POSTALE (si différente)**
Cours d'eau Pariseau - section relocalisée entre Ville de Laval
le boulevard industriel et avant la rue Francis Service du greffe
Hugues + section à relocaliser jusqu'au boul. 1, Place du Souvenir
Francis Hugues. Ce ruisseau est situé au nord du C.P. 422, Succursale Saint-Martin
boul. Dagenais/Bellerose. Laval (Québec) H7V 3Z4

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
-----	---------	-----------

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
-----	----------	-----------

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) : Photo aérienne

PHOTO(S) : 16 CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : vérifier si la plantation prévue sur les berges de la section relocalisée en 2005 a été effectuée en même temps que celle prévue sur les berges de la nouvelle section relocalisée (C.A. émis le 4 juin 2008). Vérifier la conformité des travaux effectués dans le cadre de ce C.A. (reprofilage, remblayage et plantation). Fin des travaux prévue pour le 30 septembre 2008.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette première inspection de conformité au C.A. émis le 4 juin 2008, j'ai constaté que les travaux de reprofilage, de remblayage et de plantation prévu dans ce C.A. n'avaient pas encore eu lieu. Par conséquent la plantation des rives de la section relocalisée n'a pas été achevée.

Depuis la dernière inspection (8 août 08) concernant les dossiers du C.A. émis le 31 mars 2005, les berges (talus) de la section relocalisée, qui avait été laissés à nu depuis 2005 et subi plusieurs périodes d'érosion, ont été égalisée pour les préparer à la plantation.

Ce réaménagement des talus n'est peut-être pas identique au résultat du reprofilage effectué en 2005

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-0002800
N/INTERVENTION SAGO: 300473185

DATE DE RÉDACTION : 2008/ 12/ 18
an mois jour

et aux plans autorisés. D'ailleurs plusieurs dépôts résultant de l'érosion le long des talus abrupts se sont accumulés sur le lit du cours d'eau et dépassaient parfois le niveau de l'eau. Le radian du fond du cours d'eau a donc subi des changements de niveau à certain endroit.

La plantation de quelques arbustes a été entamée récemment sur le terrain de Groupe Dubé et associés inc. et celui d'Erika Development. Cette plantation laisse cependant à désirer puisque plusieurs des boutures plantées semblent déjà mortes et celles-ci ne mesurent pas 40 cm comme prévu au plan (~20 cm). La quantité plantée est également insuffisante et plusieurs des boutures plantées ne sont pas à une distance de 1 m entre elles et en quinconce. Des caissons laissés sur place témoignent d'une plantation inachevée. Par contre, ces boutures sont desséchées et ne conviennent plus pour la plantation.

De retour au bureau, je contact M. Gilles Benoît de Ville de Laval pour lui faire part de mes constats. Ce n'est pas la ville qui a entamé cette plantation, c'est M. Yves Dubé de Groupe Dubé et ass. M. Benoît m'explique que les travaux prévus au nouveau C.A. n'ont pas encore eu lieu par manque de temps entre autres parce qu'il estime que la délivrance du C.A. était tardive.

Je contacte ensuite M. Dubé au sujet de la plantation entamée. Ce dernier s'était engagé envers nous à procéder à la plantation au printemps 2008. Le même engagement avait été reçu de la part d'Erika Development et précisait que c'est Groupe Dubé et ass. qui ferait les travaux.

Il m'explique qu'il n'y a pas eu de plantation d'arbre car les qtés et/ou spp prévues aux plans n'étaient pas disponible au moment de la commande (août 08). Je lui fais part du piètre état des plans d'arbustes qui ont été plantés, de leur hauteur et leur quantité insuffisante ainsi que de l'absence d'arbres devant être plantés (il nie mes constats). À mon avis, il n'y a pas eu d'ensemencement avant la plantation. De la terre végétale semble avoir été ajoutée à certains endroits.

3. CONCLUSION

- La plantation des rives de la section relocalisée en 2005 devait se faire en même temps que celle de la section devant être reprofilée dans le cadre du C.A. émis le 4 juin 2008.
- Le reprofilage de la section du cours d'eau prévu en 2008 devait avoir lieu entre la date de délivrance du C.A. et le 19 juillet 2008 ; le remblayage d'une section du cours d'eau existant devait se faire entre le 19 juillet et le 15 août 2008 et la plantation entre le 15 août et le 30 septembre 2008.

Puisque ces travaux n'ont pas été effectués dans les délais convenus, il s'agit d'un non respect des conditions d'émission d'un certificat d'autorisation (article 123.1 de la LQE).

4. RECOMMANDATION(S)

- Envoyé un avis d'infraction au détenteur du C.A. de juin 2008, i.e. à Ville de Laval. (Avis envoyé le 9 octobre 2008).
- Transférer le dossier aux enquêtes (transfert effectué le 20 novembre 2008)

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Safa Boujida

VÉRIFIÉ PAR : André Ménard

2008/ 12/ 18

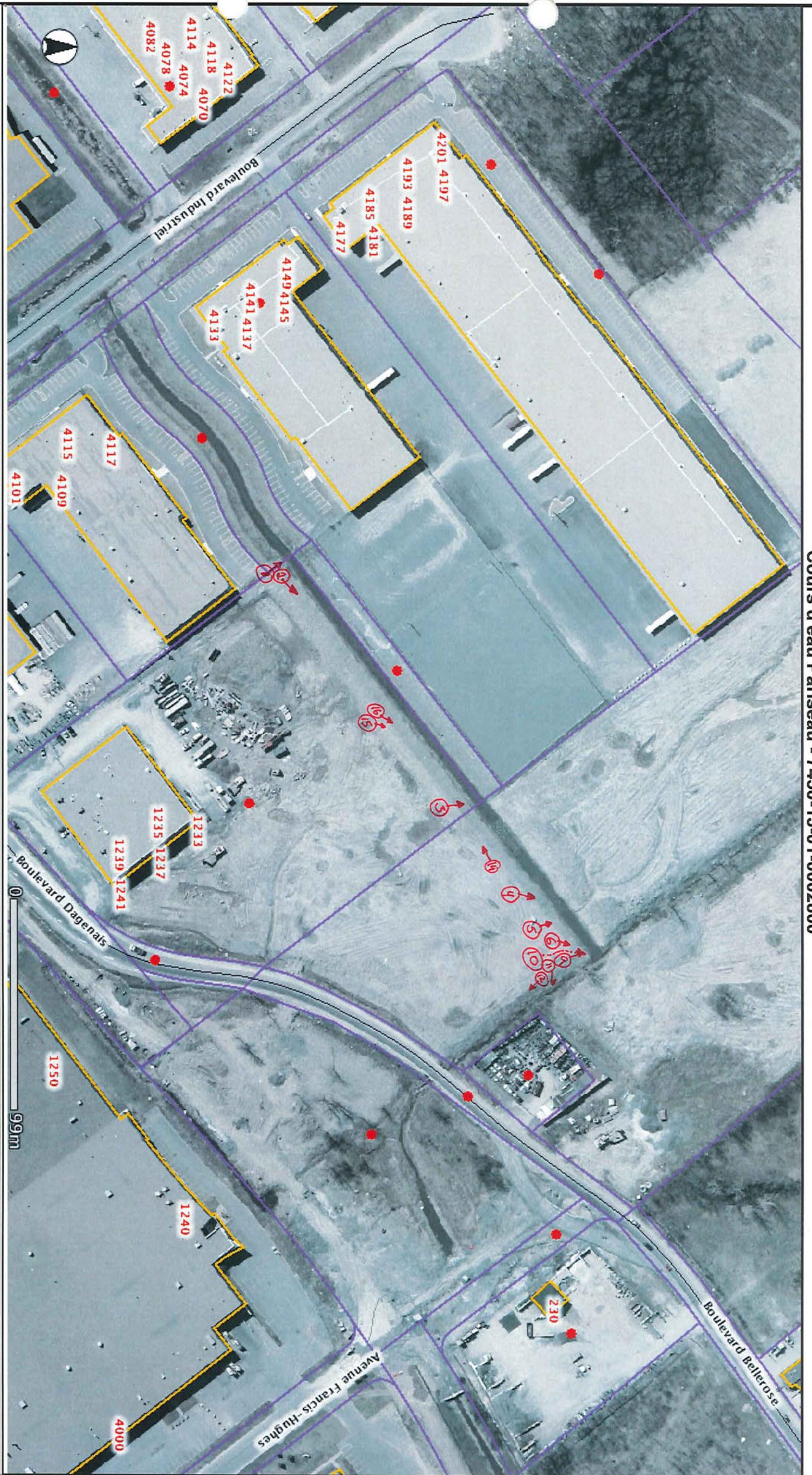
an mois jour

08 / 12 / 22
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Angle de prise de vue des photos



↻ Angles de prise de vue des photos

Lieu : cours d'eau Pariseau (section relocalisée en 2005)

N/D : 7450-13-01-0002800

Date : 2 octobre 2008

Photographié par : Safa Boujida

Photo # 1:

Référence Photo :
IMG_1838.jpg

Note : Limite de terrain entre Les Placements Favo II inc. et Groupe Dubé et associés inc. On peut voir la différence entre les berges «revégétalisées» conformément aux plans autorisés (du côté de Placements Favo II) et les berges laissées à nues depuis la relocalisation de cette section du cours d'eau au printemps 2005.



Photo # 2:

Référence Photo : IMG_1840.jpg

Note : Vue sur le cours d'eau relocalisé au niveau du terrain de Groupe Dubé et associés inc. (terrains achetés à Les Placements Carbyny inc. et à Ville de Laval) et de celui d'Erika Development inc.

Sur ces terrains, on constate qu'il y a eu, un réaménagement des talus pour égaliser les pentes suite à l'érosion cumulée depuis 2005. Il y a eu plantation de quelques boutures d'arbustes (< 30 cm vs 40cm). Il n'y a pas de plantation d'arbres de 2.5 m ni d'ensemencement selon le mélange prescrit dans les plans autorisés (la végétation visible sur la photo et la source d'une colonisation naturelle). Les arbustes doivent être plantés en quinconce à 1 m de distance, ce qui n'est pas le cas ici.

Photo # 3 :

Référence Photo : IMG_1830.jpg

Note : Fossé entre le terrain de Groupe Dubé et celui d'Erika Development approximativement. Il y a une légère érosion sur les côtés adjacents au fossé (talus du ruisseau).



Signature :

Date : 17 décembre 2008

Page 1 de 6

Photo # 4:

Référence Photo : IMG_1814.jpg

Note : talus du ruisseau au niveau du terrain d'Erika Development.
Les talus ont été réaménagés suite à l'érosion cumulée depuis 2005 mais on peut voir que le bas de talus encadré ne faisait pas parti du reprofilage initial de 2005. C'est le résultat d'un glissement du matériel de surface composant le talus. Une légère couche de terre végétale semble avoir été ajoutée au sur les talus à certains endroits seulement.



Photo # 5:

Référence Photo : IMG_1815.jpg

Note : une sorte de terre végétale déposée à certains endroits sur les talus.

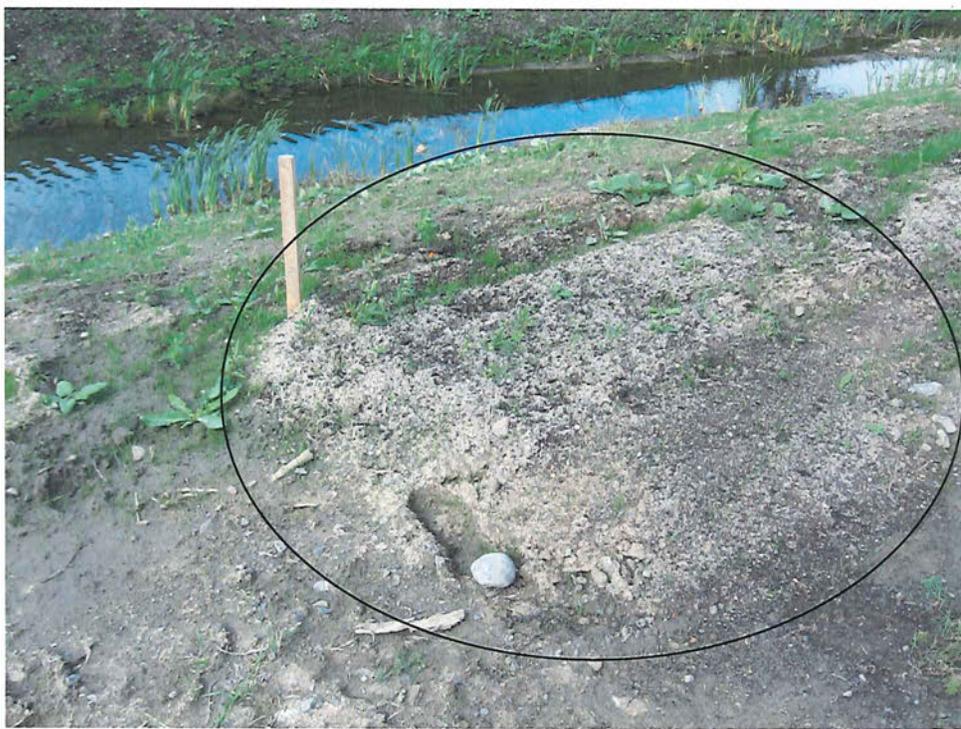


Photo # 6 :

Référence Photo : IMG_1817.jpg

Note : extrémité est de la section du cours d'eau relocalisée en 2005. Le prolongement de la section du cours d'eau visée par le nouveau C.A. émis en juin 2008 devait se faire dans la direction de la flèche rouge et parallèlement au boulevard Bellerose. Des caissons de petites boutures sont présents sur le terrain.



Signature :

Date :

17 décembre 2008

Page 2 de 6

Photo # 7:

Référence Photo : IMG_1819.jpg

Note : boutures laissées sur le terrain.



Photo # 8:

Référence Photo : IMG_1818.jpg

Note : boutures témoignant d'une plantation inachevée et laissées à désirer contenu de leur état détérioré voir mort.

Si l'on se fit aux étiquettes dans les caissons, il y a environ 2 à 3 espèces d'arbustes prévues aux plans autorisés.



Photo # 9 :

Référence Photo : IMG_1820.jpg

Note : extrémité est des la section relocalisée en 2005. On peut voir que l'érosion des berges de la branche nord-sud (section encerclée n'a jamais fait l'objet d'une autorisation) du cours d'eau Pariseau a presque remplie le lit d'écoulement de cette branche. Le radian du fond du cours d'eau, section relocalisée, a très probablement été modifié lui aussi par ce type d'érosion (talus avec pente abrupte).



Signature :

Date :

17 décembre 2008

Page 3 de 6

Photo # 10:

Référence Photo : IMG_1821.jpg

Note : La fin de la section relocalisée en 2005 change de direction à son extrémité est et se prolonge en direction sud vers le boul. Bellerose, au sud duquel elle a été raccordée au lit original du cours d'eau Pariseau. Cette section, en direction sud, n'existera plus suite au reprofilage prévu au C.A. de juin 2008.



Photo # 11:

Référence Photo : IMG_1825.jpg

Note : berges de la section relocalisée en direction sud.

À l'automne 2007, le MDDEP a demandé qu'une toile anti-érosion soit installée sur les berges dénudées de cette section pour limiter l'érosion dans le cours d'eau en attendant le remblayage de cette section. Ce remblayage était prévu dans le nouveau projet de relocalisation de la section en aval de l'extrémité est de celle relocalisée en 2005 et pour lequel une demande de C.A. était à l'étude.

La pose de la membrane n'a jamais été faite.



Photo # 12 :

Référence Photo : IMG_1827.jpg

Note :



Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'S' followed by a dot.

Date : 17 décembre 2008

Page 4 de 6

Photo # 13:

Référence Photo : IMG_1828.jpg

Note : vue du ruisseau relocalisé en direction ouest



Photo # 14:

Référence Photo : IMG_1829.jpg

Note : vue rapprochée de la photo # 15, on peut percevoir la plantation effectuée par Les Placements Favo II autour du 1^{er} juin 2008.



Photo # 15 :

Référence Photo : IMG_1835.jpg

Note : on aperçoit des boutures plantés à quelques endroits.



Signature :

Date : 17 décembre 2008

Page 5 de 6

Photo # 16 :

Référence Photo : IMG_1836.jpg

Note : on peut voir une légère différence dans le matériel de surface composant le talus. Est-ce de la terre fertile?



Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive name.

Date : 17 décembre 2008

Page 6 de 6

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-0002800
N/INTERVENTION SAGO: 300537586

DATE DE RÉDACTION : 09/ 08/ 21
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 09/ 07/ 09 Arrivée : 9 50
an mois jour H M
INSPECTEUR : Safa Boujida Départ : 10 30
H M

ACCOMPAGNÉ DE : Hakim Chakir (étudiant)

LIEU INSPECTÉ **ADRESSE POSTALE (si différente)**
Cours d'eau Pariseau - section relocalisée en Ville de Laval
2005 entre le boulevard industriel et avant la rue 1, Place du Souvenir
Francis Hugues. Ce ruisseau est situé au nord du C.P. 422, Succursale Saint-Martin
boul. Dagenais/Bellerose. Laval (Québec) H7V 3Z4

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
-----	---------	-----------

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
Jean Dubé	Vice-président	450- art 53-54 Cel. art 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) : Photo aérienne, photos

PHOTO(S) : 10 CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR
 Autre, préciser :

BUT(S) : Vérifier la conformité de la plantation effectuée (plantation prévue au C.A. du 31 mars de 2005 et au calendrier des travaux encadrés par le C.A. du 4 juin 2008).

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette inspection m'a permis de confirmer qu'une plantation a été effectuée sur les talus du ruisseau Pariseau, section reprofilée en 2005, sur les terrains qui, en 2005, appartenaient à Groupe Dubé, Ville de Laval et Erika Development. Cependant, la plantation ne semble pas respecter le plan de plantation autorisé en terme de diversité d'espèce et par conséquent de nombre d'individus à planter pour chaque espèce.

Je n'est pas aperçu d'arbustes (physocarpe à feuilles d'obier, potentille frutescente, cornouiller stolonifère, saule de l'intérieur, gadelier doré) d'au moins 40 cm de hauteur.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-13-01-0002800
N/INTERVENTION SAGO: 300537586

DATE DE RÉDACTION :

09/ 08/ 21
an mois jour

Les arbres ont été plantés suivant la quantité et la hauteur autorisée. Pour ce qui est des espèces, j'ai reconnu le frêne et le peuplier mais je n'ai pas aperçu d'érable à giguère.

En somme, la plantation effectuée au printemps 2009 est celle des arbres prévus au plan ainsi qu'un ensemencement de mélange herbacé. Les talus sont également recouvert d'herbacés issus d'une recolonisation naturelle.

Les talus étant composés d'un sol argileux qui s'est beaucoup érodé au cours des 4 dernières années (depuis le reprofilage de 2005), une mince couche de terre végétale a été étendue sur les talus avant leur ensemencement. Cependant, la quantité étendue n'a pas été suffisante ou uniforme puisqu'à certains endroits, l'ensemencement n'a pu prendre racine dû au substrat argileux et rocailleux de la surface des talus.

De plus, les sols érodés et accumulés de façon disparate sur le lit du cours d'eau et en bas de talus n'ont pas été enlevés. De même, les sections érodées des talus n'ont pas été comblées. Ce qui laisse, à certains endroits sur les talus, de grands sillons vides de terre.

Il est à noter qu'une portion (nord-sud) de la section reprofilée en 2005 n'a pas été revégétalisée puisqu'il s'agit d'un tronçon qui sera remblayé suite aux travaux de relocalisation d'une nouvelle section du cours d'eau Pariseau en direction du boul. Francis-Hugues (C.A. délivré le 4 juin 2008). Par ailleurs, ces nouveaux travaux de relocalisation en aval de la section reprofilée en 2005 ne sont pas terminés.

M. Jean Dubé, rencontré sur place, nous a informé que c'est Groupe Dubé qui a procédé à cette plantation récente.

3. CONCLUSION

La plantation prévue au C.A. délivré le 31 mars 2005 sur les talus situés sur les terrains de Groupe Dubé (+Ville de Laval) et Erika Développement a été effectuée au printemps- été 2009.

Cette plantation n'est pas conforme en tout point au plan de plantation autorisé et intégré au C.A. de 2005. Toutefois, le recouvrement végétal issu de l'ensemencement occupe la majeure partie de la surface des talus, ce qui aide à maintenir le sol en place (réduction du risque d'érosion).

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer l'intervention.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Safa Boujida*

09/ 08/ 21

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*

an mois jour

09 / 10 / 15
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : cours d'eau Pariseau (section relocalisée en 2005, à l'est N/D : 7450-13-01-0002800
du boulevard Industriel, Laval)

Date : 9 juillet 2009

Photographié par : Safa Boujida

Photo # 1:

Référence Photo : Pano_2586-87

Note : vue en direction est de la section reprofilée en 2005 et qui n'avait toujours pas été revégétalisée avant le printemps 2009.

Requérants du C.A.
responsables de cette
section (de l'avant plan à
l'arrière plan) : *Groupe Dubé,
Ville de Laval et Erika
Development.*



Photo # 2:

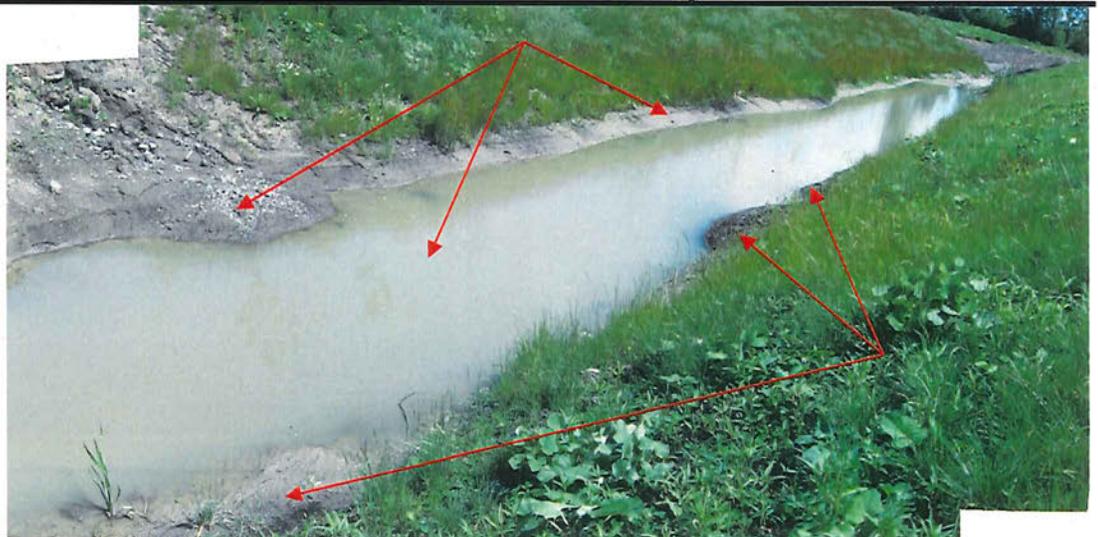
Référence Photo :
IMG_2610.jpg

Note : érosion résultant des talus
laissés à nue trop longtemps.

Photo # 3 :

Référence Photo : Pano_2607-08-09.JPG

Note : → matériel résultant
de l'érosion des talus
accumulés sur le lit du cours
d'eau et encore présent et
visible en bas de talus.



Signature :

Date : 19 octobre 09

Page 1 de 4

Photo # 4:

Référence Photo :
Pano_2592-94

Note : Fin de la zone
revégétalisée en 2009.
Cette zone se termine
où la branche nord-sud
du cours d'eau
commence.



Reprofilage de cette section prévu en 2008 et débuté en 2009

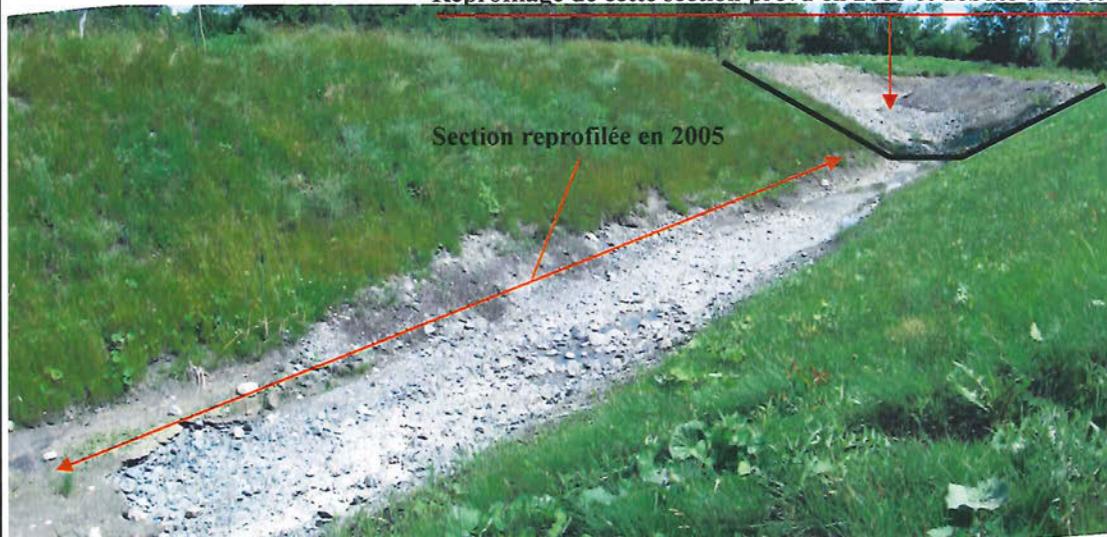


Photo # 5:

Référence Photo :
Pano_2603-04.JPG

Note : sédimentation et
matériaux accumulés sur le
lit du cours d'eau (fin de la
zone revégétalisée en 2009 -
direction est).

On peut apercevoir le
nouveau tronçon du cours
d'eau Pariseau qui est en
aménagement depuis le
printemps 2009 et qui
détournera une partie du
cours d'eau vers la rue
Francis-Huges.

Photo # 6 :

Référence Photo :
IMG_2601.jpg

Note : vue en direction
ouest de la section
renaturalisée en 2009.
En plus des matériaux
accumulés sur le lit du
cours d'eau et en bas
de talus, on peut voir
de plus près le manque
de terre végétale et
d'arbustes sur les talus
ensemencés.



Signature :

Date :

19 oct. 09

Photo # 7:

Référence Photo : IMG_2598.jpg

Note : intersection de la branche est-ouest (branche principale) et de la branche nord-sud du cours d'eau Pariseau. Vue en direction nord.

La section de la branche nord-sud au nord de la branche principale a subi un réaménagement des rives et talus sans qu'elle n'ait jamais fait l'objet d'un reprofilage ou aménagement autorisé par le MDDEP.

La section de la branche nord-sud au sud de la branche principale et qui a été reprofilée en 2005 n'a pas été revégétalisée car elle sera remblayée prochainement suite au prolongement du cours d'eau en direction est, vers la rue Francis-Hugues.



Photo # 8:

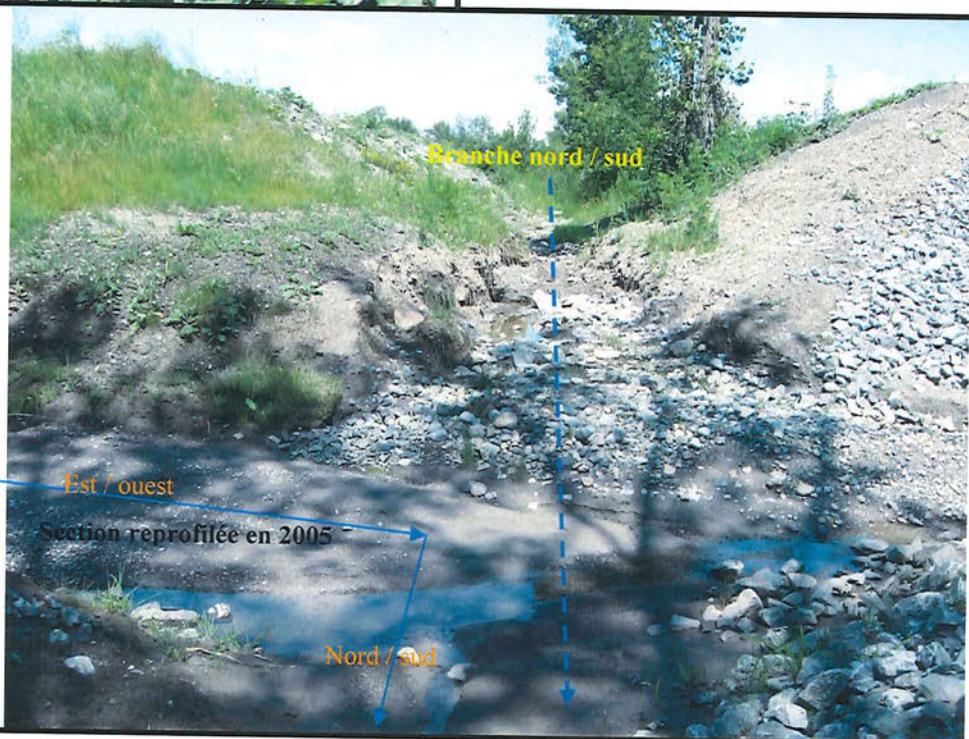
Référence Photo : IMG_2596.jpg

Note : portion de la branche nord-sud qui a été remblayée en 2005 et qui sera remblayée prochainement dans le cadre du reprofilage (détournement) du cours d'eau vers le boul. Francis-Hugues.

Photo # 9 :

Référence Photo : IMG_2600.jpg

Note : fin de la section reprofilée en 2005 (à gauche de la photo). Début de la nouvelle section du cours d'eau en direction est (Francis-Hugues).



Signature :

Date : 19 octobre 2009

Photo # 10:

Référence Photo : IMG_2599.jpg

Note : nouvelle section en aménagement
(travaux arrêtés au moment de
l'inspection). C.A. délivré le 4 juin 2008.

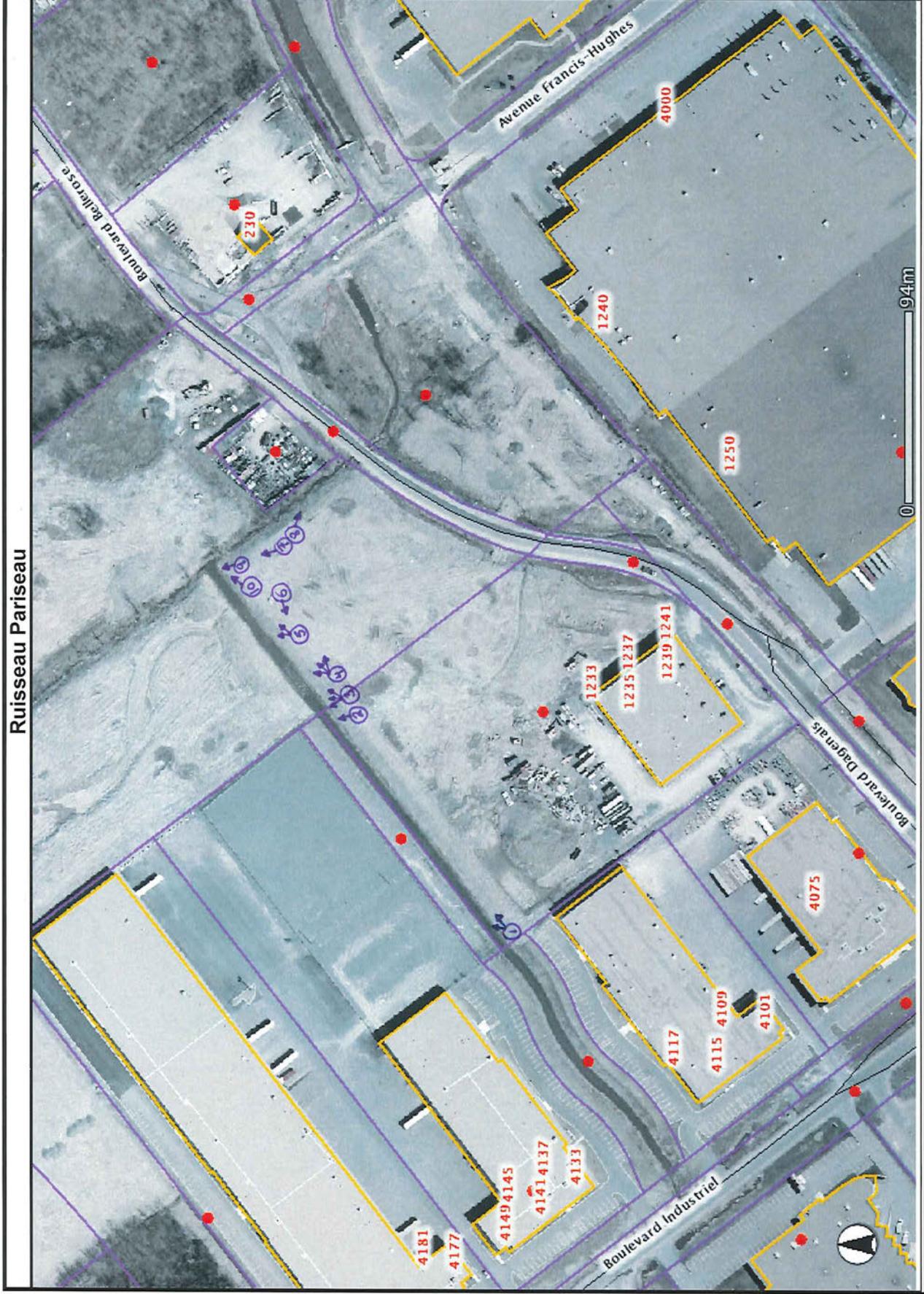


Signature :



Date :

19 octobre 09



Laval, le 29 août 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Laval
1, place du Souvenir
C.P. 422, succ. Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 1W7

N/Réf. : 7450-13-01-00029-00
400518932

Objet : Reprofilage du cours d'eau Pariseau et travaux pour l'installation d'un intercepteur sanitaire dans un marécage et dans une branche secondaire du cours d'eau, entre les boulevards Industriel et Le Corbusier

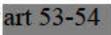
Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 8 juin 2006, reçue le 9 juin 2006 et complétée le 23 juillet 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Reprofilage du cours d'eau Pariseau sur une longueur de 129 mètres et travaux de creusage, de déboisement et de remise en état dans un marécage, dans une branche secondaire du cours d'eau et dans la rive du cours d'eau principal pour l'installation d'un intercepteur sanitaire.

Le projet se situe sur les lots 1 602 950, 1 602 953, 2 453 990, 1 871 099, 1 871 100, 1 871 101, 3 174 930, 3 074 636, 2 524 976 et 3 144 922 du cadastre du Québec dans la ville de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 8 juin 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par  art 53-54
 de Dessau-Soprin inc., une page et une annexe :
53 54

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7450-13-01-00029-00
400518932

Le 29 août 2008

- Document intitulé « *Ville de Laval – Travaux d'installation d'un intercepteur d'égout sanitaire et de reprofilage du cours d'eau Parizeau entre les boulevards Industriel et Le Corbusier – Demande de certificat d'autorisation adressée au MDDEP en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* », daté de juin 2006 et signé par art 53-54 et art 53-54 de Dessau-Soprin inc., vingt-cinq pages et quatre annexes.
- Lettre datée du 31 janvier 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par art 53-54 de Dessau-Soprin inc., cinq pages et quatre annexes dont :
 - Plan intitulé « *Travaux d'installation d'un intercepteur d'égout sanitaire et de reprofilage du cours d'eau Parizeau sur une partie des lots 1 602 950, 1 602 953, 1 871 099, 1 871 100, 1 871 101, 1 871 102, 2 453 990, 2 524 976, 3 074 636 et 3 144 922 du cadastre du Québec* », no. 0510072302-VR0001-01, daté du 29 avril 2005 et révisé le 18 juillet 2007, signé et scellé par Maria José Zeballo Ibanez, ing. et Richard St-Denis, ing. de Dessau-Soprin inc..
- Lettre datée du 2 juillet 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par art 53-54 de Dessau-Soprin inc., trois pages et une annexe.
- Lettre datée du 23 juillet 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par Richard St-Denis, ing. de Dessau-Soprin inc., une page et une annexe :
 - Plan intitulé « *Travaux d'installation d'un intercepteur d'égout sanitaire et de reprofilage du cours d'eau Parizeau sur une partie des lots 1 602 950, 1 602 953, 1 871 099, 1 871 100, 1 871 101, 1 871 102, 2 453 990, 2 524 976, 3 074 636 et 3 144 922 du cadastre du Québec* », no. 0510072302-VR0002-03, daté du 29 avril 2005 et révisé le 17 juillet 2007, signé et scellé par Richard St-Denis, ing. de Dessau-Soprin inc..

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-3-

N/Réf. : 7450-13-01-00029-00
400518932

Le 29 août 2008

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

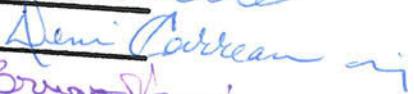
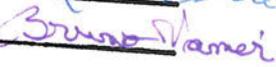
En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/LV/sc

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR: 
RECOMMANDÉ PAR: 
APPROUVÉ PAR: 
pour B.B.